

3^{ème} CONCOURS

ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

SESSION 2015

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Durée : **45 minutes** / Coefficient : **2**

Une série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales.

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noir soit bleu est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le Jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce document comprend **2 pages**, y compris celle-ci.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

SUJET

Le candidat peut traiter les questions dans l'ordre qui lui convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

- Question **N°1** - (4 points)

L'Ordonnateur et le Comptable Public : Définition et rôles respectifs.

- Question **N°2** - (6 points)

Quels sont les Droits et les Devoirs du Fonctionnaire ?

- Question **N°3** - (3 points)

Le mode de scrutin des élections régionales.

- Question **N°4** - (4 points)

Le Maire : rôles et attributions

- Question **N°5** - (3 points)

Qu'est-ce que le principe de subsidiarité ?